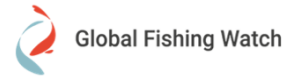




ClientEarth



OCEANA



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SOUS EMBARGO JUSQU'AU : 2 novembre 2022, 00h01 GMT +1**

### CHALUTAGE DE FOND :

#### **DE NOUVELLES DONNÉES RÉVÈLENT DES ACTIVITÉS DE CHALUTIERS DANS LES ZONES PROTÉGÉES PLUS DE TRANSPARENCE EST REQUISE POUR ARRÊTER LA PÊCHE ILLICITE EN MÉDITERRANÉE**

2 novembre 2022 : Les membres de Med Sea Alliance, coalition composée de plusieurs organisations non gouvernementales, lancent aujourd'hui un nouvel atlas informatif qui, pour la première fois, répertorie les zones fermées de façon permanente au chalutage de fond dans toute la Méditerranée et enquête sur le chalutage illicite dans ces zones.

L'Atlas est un outil en ligne qui cartographie les infractions présumées et confirmées du chalutage de fond dans des zones où celui-ci est interdit de façon permanente pour protéger les habitats fragiles et les stocks de poissons épuisés. L'Atlas est publié en amont de la 45<sup>e</sup> réunion de la CGPM\*, l'organisme qui gère les activités de pêche en Méditerranée.

Sur la période allant de janvier 2020 à décembre 2021, l'Atlas a enregistré les opérations possibles de chalutage de fond effectuées par 305 navires apparents différents dans 35 zones fermées pendant 9 518 jours apparents d'activité de pêche (selon les données de Global Fishing Watch<sup>1</sup>), ainsi que 169 infractions confirmées entre 2018 et 2020, selon les recherches menées par MedReAct sur les médias et les informations émanant des autorités nationales de contrôle.

Au cours de la période étudiée, 80 infractions confirmées ont été identifiées dans des zones de pêche réglementée de la CGPM. Des opérations de pêche illicites ont donc clairement eu lieu pendant ces deux années, les autorités ont agi et sanctionné les navires concernés. Les membres de Med Sea Alliance demandent à chaque pays membre de la CGPM de veiller à ce qu'aucune opération de chalutage illicite ne soit menée dans ses eaux ou par des navires de sa flotte.

L'analyse des infractions présumées s'appuie sur des données publiques du système d'identification automatique (SIA), un système de suivi utilisé pour la sécurité en mer. Ces données ont ensuite été croisées avec le registre de la flotte de pêche de l'UE et d'autres ensembles de données pertinentes, afin d'en déduire le comportement des navires susceptibles de se livrer à des opérations de chalutage de fond dans les zones interdites à ces engins de pêche.

Tandis que le SIA est obligatoire pour tout navire de plus de 15 mètres battant un pavillon de l'UE, il n'est pas imposé par la plupart des États du sud de la Méditerranée. C'est pourquoi la majeure partie des infractions présumées ont été observées dans le nord de la Méditerranée.

« La pêche illicite dans les aires protégées sape les mesures nationales et régionales de gestion des stocks de poissons, menace les sources de revenus des pêcheurs qui respectent les règles et ruine les efforts de conservation marine », déclare Aniol Esteban, membre du comité de direction de Med Sea Alliance.

Les membres de Med Sea Alliance appellent les États à protéger efficacement les zones fermées du chalutage de fond par la pleine application de la réglementation et par une plus grande transparence. Pour les cas particuliers où les conclusions de l'Atlas indiquent des infractions présumées, les autorités devraient enquêter et appliquer des sanctions dissuasives si l'infraction est confirmée.

Aujourd'hui, 75 % des stocks halieutiques de Méditerranée sont surpêchés. La lutte contre les pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) en Méditerranée est essentielle non seulement pour restaurer les stocks de poissons, mais aussi pour protéger sa biodiversité unique et les communautés qui dépendent de ses ressources marines depuis des générations.

Les aires marines protégées (AMP) et d'autres types de zones protégées, comme les zones de pêche réglementée ou les sites Natura2000, sont une condition préalable à la reconstitution et à la protection de la Méditerranée. Les éléments prouvant les cas présumés et confirmés de chalutage de fond dans des zones fermées suggèrent que la pêche INDNR compromet sa durabilité, à un moment où d'autres facteurs de stress comme la surpêche, le changement climatique et la pollution font déjà des ravages sur les populations de poissons.

L'Atlas montre plus de 350 zones de Méditerranée fermées de façon permanente au chalutage grâce au travail de cartographie de MedReAct, et il s'appuie sur des données, des algorithmes et des modèles développés par Global Fishing Watch pour évaluer les éventuelles infractions. C'est la première fois qu'il est possible de cartographier des infractions présumées et confirmées à une telle échelle, dans tous les types de zones fermées de façon permanente au chalutage en Méditerranée.

« Les infractions présumées présentées dans l'Atlas ne constituent probablement que la partie émergée de l'iceberg, car l'analyse ne s'appuie que sur les données du SIA, qui n'est pas utilisé de façon systématique par tous les navires », explique Tony Long, directeur général de Global Fishing Watch.

Les récits de témoins rassemblés par une enquête de MedReAct dans le sud de l'Italie confirment ce que montrent les données de l'Atlas, à savoir que des chalutiers entrent dans les zones protégées. Dans le cas d'une zone fermée italienne, les pêcheurs locaux à petite échelle et d'autres usagers de l'océan ont témoigné d'opérations illicites de chalutage de fond dans la zone protégée.

« Notre enquête sur la zone interdite au chalutage au large des îles Tremiti dans le sud de l'Italie montre le non-respect répété de l'interdiction, comme ont pu l'observer les pêcheurs à petite échelle qui souffrent des incursions continues des chalutiers en infraction », déclare Domitilla Senni, directrice générale de MedReAct. « Nous demandons au nouveau gouvernement italien de veiller au respect total des interdictions de chalutage afin de soutenir la reconstitution des stocks de poissons épuisés et la protection des habitats fragiles. »

Même en l'absence des données des navires qui éteignent délibérément leur SIA lorsqu'ils entrent dans une zone fermée ou qui n'utilisent jamais ce système, l'Atlas et l'enquête correspondante montrent clairement la nécessité d'agir.

À l'occasion de la 45<sup>e</sup> réunion de la CGPM, les membres de Med Sea Alliance appellent l'UE et les Parties contractantes de la CGPM à :

- enquêter sur les éventuelles infractions, prendre des mesures et diffuser publiquement les informations relatives aux cas confirmés ;
- mettre en place un système de surveillance efficace en suivant tous les navires de pêche avec le système SSN. De plus, la CGPM devrait imposer un SIA obligatoire à tous les navires de plus de 15 mètres.

#### **Notes aux responsables de publications :**

\* La 45<sup>e</sup> session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) se tiendra du 7 au 11 novembre en Albanie.

<sup>1</sup> Global Fishing Watch s'appuie sur les données des SIA pour identifier les possibles opérations de pêche de chalutiers dans des zones où le chalutage de fond est interdit de façon permanente. Lorsqu'un navire de pêche est enregistré comme apparemment en train de pêcher par l'algorithme de détection de Global Fishing Watch dans des zones fermées au chalutage de fond, une infraction présumée est enregistrée.

Cet algorithme est la meilleure solution mathématique ayant pu être trouvée pour identifier « d'apparentes activités de pêche ». En conséquence, il est possible que certaines activités de pêche ne soient pas identifiées

en tant que telles par Global Fishing Watch ; et inversement, Global Fishing Watch peut montrer d'apparentes activités de pêche qui ne correspondent pas à la réalité.

Un système de surveillance des navires (SSN) est un système de communication utilisé pour surveiller, contrôler et analyser les activités de pêche. C'est un système satellitaire qui fournit des données comme la position, la vitesse, le cap et d'autres activités des navires de pêche à intervalles de temps réguliers. Les données sont gérées par les autorités compétentes en matière de pêche.

Les appareils du système d'identification automatique (SIA) contiennent un GPS et diffusent la position d'un navire, son cap et d'autres informations toutes les quelques secondes. Le SIA avait initialement pour but de prévenir les collisions entre navires et est utilisé par les grands navires hauturiers. Bien que l'objectif de ces systèmes soit de signaler la présence d'un navire au reste du trafic maritime environnant, les messages peuvent être reçus par toute une série de satellites et de récepteurs terrestres dans le monde.

Le portail de l'Atlas peut être consulté ici : [medseaalliance.org](https://medseaalliance.org)

L'enquête sur l'Italie peut être consultée [ici](#)

Med Sea Alliance est un mouvement de campagne lancé en 2020 qui rassemble des organisations non gouvernementales et d'autres groupes de la société civile agissant en vue d'améliorer la santé et la productivité de la Méditerranée.

L'objectif de Med Sea Alliance est de soutenir la reconstitution de la Méditerranée en réduisant les impacts de la pêche, en particulier du chalutage de fond, mais aussi en mettant fin à la culture du non-respect des règles dans le domaine de la pêche, et en défendant et élargissant le réseau d'aires marines intégralement ou hautement protégées (AMP) et de zones de pêche réglementée (ZPR)

Images et vidéos disponibles sur demande.

CONTACTS :

**Patricia Roy** – [patricia@communicationsinc.co.uk](mailto:patricia@communicationsinc.co.uk) +34 696 90 59 07

**Michael Crocker** – [michael@communicationsinc.co.uk](mailto:michael@communicationsinc.co.uk) +1 207 522 1366